

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette Carré, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} décembre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie DELETANG Claude	
Etaient Absents 4	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Excusée</i>	-- -- -- <i>Pouvoir à DELAUNAY Jennifer</i>

Votants : 16

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-046 – Salle des Fêtes – mise à disposition à titre gratuit à l'Association Gym Volontaire du 16 au 20 février 2026.

Le Maire exposera à l'assemblée le projet « vacances multisports » porté par l'Association Gym Volontaire.

Cette association propose d'organiser une semaine de vacances multisports (du 16 au 20 février 2026) destinée aux enfants de la commune âgés de 7 à 10 ans (de 8 à 16 jeunes).

Pour le bon déroulement de ce projet, l'association demande la possibilité d'occuper la salle des fêtes afin de pouvoir y organiser certaines activités ainsi que les repas.

En annexe de son projet, l'association a joint un prévisionnel faisant apparaître un excédent de 50 €.

Considérant que ce montant ne permet pas de louer la salle des fêtes,

Considérant l'intérêt général et local de ce projet,

Après avis de la commission « Jeunesse, Sports et Associations »,

Le Maire proposera de mettre à disposition à titre gratuit, la salle des fêtes, à l'Association Gym Volontaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix :

- **DE METTRE** à disposition à titre gratuit, la salle des fêtes, à l'Association Gym Volontaire du 16 au 20 février 2026.
- **DE RAPPELER** que la réservation de cette salle est un préalable obligatoire à toute occupation.
- **DE PRÉCISER** que l'association devra libérer la salle des fêtes le vendredi matin avant 9h30 heures.

Le (La) Secrétaire de séance,

L'Adjointe au Maire – Lucette Carré
Pour extrait certifié conforme